

Selon le CAE, les réformes feront gagner un point de croissance dans dix ans au mieux
Les Echos, 17/09/07

Les premiers pas de la présidence Sarkozy n'ont pas été « *judicieux* », il importe maintenant de réformer tous azimuts, et très vite, afin de relancer l'appareil productif. Voilà le message délivré vendredi par le Conseil d'analyse économique (CAE), dans un rapport sur « Les leviers de la croissance française » qui lui avait été commandé par Dominique de Villepin en 2006. Dans ce document, l'instance rattachée à Matignon et présidée par Christian de Boissieu se livre à un plaidoyer musclé en faveur d'une politique de l'offre qui n'a rien à envier à la « *nouvelle approche de l'économie* » réclamée par le Medef. Selon les auteurs du rapport, les économistes Philippe Aghion, Gilbert Cette, Elie Cohen et Jean Pisani-Ferry, les allègements fiscaux de l'été - heures supplémentaires, droits de succession, intérêts d'emprunt, bouclier fiscal, ISF - n'auront « *aucun effet positif* » sur la croissance. Et le coût qu'ils représentent pour l'Etat (plus de 13 milliards d'euros en année pleine) aurait dû servir à financer des réformes « *structurelles* ». Quant à la loi sur les universités, comme elle ne prévoit pas d'évaluation du nouveau statut d'autonomie et n'accroît pas le budget par étudiant, elle serait « *incomplète* », déplorent-ils.

« Tout réformer en même temps »

Si le chef de l'Etat se voit donc attribuer un mauvais point, il trouve a contrario, dans le rapport du CAE, de quoi nourrir son argumentaire sur la compétitivité, sujet qu'il a encore abordé jeudi dernier devant 600 chefs d'entreprise, à l'Elysée. Ses propos récents sont en effet confirmés, à la fois sur la forme et sur le fond. Sur la forme, le CAE invite à « *tout réformer en même temps* ». Pour deux raisons : les réformes simultanées ont un effet « *plus fort* » que l'addition de réformes successives et les efforts, pour être acceptés par les Français, doivent être « *partagés et collectifs* ». Sur le fond, le CAE préconise un traitement inspiré à la fois des Anglo-Saxons (Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada), des Scandinaves (Danemark, Finlande, Suède) et des Rhénans (Allemagne, Belgique, Pays-Bas), par rapport auxquels la France accuse un retard en quantité de travail qui explique que la croissance reste bloquée autour de 2 %.

Pour gagner le fameux « point de croissance » cher au président de la République, il ne faut pas se focaliser sur la recherche et les nouvelles technologies, affirme le rapport, mais plutôt jouer sur quatre variables : la durée du travail et le taux d'emploi (il faut les relever), le marché du travail (pour l'assouplir), le marché des biens (où la concurrence doit être stimulée) et l'enseignement supérieur (afin de le revaloriser). Parmi les pistes les plus marquantes, on trouve la dérogation, par accords collectifs, à la durée légale du travail, la suppression de l'âge maximal d'activité salariée et la séparation à l'amiable entre employeur et employé. Tout ceci a un coût. Et c'est là peut-être l'aspect le plus intéressant du rapport. Le remède prescrit par le CAE aurait un impact négatif de 0,4 point de PIB dans un premier temps, puis de 1,3 point par an ensuite. Ce n'est qu'au bout de cinq ans qu'un surplus de croissance viendrait à apparaître, et qu'au bout de dix ans que le PIB gagnerait plus de 1 point. D'où la consigne du rapport : agir « *le plus tôt possible* ». Quant aux recommandations de la commission Attali sur « *la libération de la croissance* », attendues en fin d'année, Christian de Boissieu est clair : au CAE le « *que faire* », à Jacques Attali le « *comment faire* ».



Les quatre réformes prioritaires du CAE

Mobiliser la population en âge de travailler : simplifier le droit de la durée du travail en se limitant au droit européen ou en ouvrant des voies dérogatoires par accords collectifs, exonérer le cumul emploi-études pour les jeunes, supprimer l'âge maximal d'activité salariée et la dispense de recherche d'emploi pour les seniors, transférer le « complément de libre choix d'activité » sur la prime pour l'emploi.

Fluidifier le marché du travail : fusionner ANPE et Unedic, instaurer la séparation à l'amiable dans les entreprises.

Stimuler la concurrence sur le marché des biens : réformer la loi Galland, ouvrir les professions réglementées, améliorer le financement des PME.

Revaloriser l'enseignement supérieur : augmenter le budget par étudiant, évaluer les performances universitaires et conditionner les budgets en fonction des résultats.